



Voiture ventouse sur une place de parking privative

Par **Marome**, le **30/10/2020** à **19:01**

Bonjour

J'ai un véhicule depuis 1 semaine déjà qui est garé sur ma place de parking privative comment je fais pour le retirer .

En vous remerciant par avance.

Par **amajuris**, le **30/10/2020** à **20:26**

bonjour,

il faudrait savoir de quelle type de place de parking privative.

êtes-vous dans une copropriété ?

salutations

Par **Visiteur**, le **30/10/2020** à **23:30**

Bonsoir

C'est au propriétaire ou copropriétaire de faire les démarches en vue de l'enlèvement du

véhicule.

S'il sait à qui appartient la voiture, il doit avant toute autre action, lui envoyer une mise en demeure de retirer le véhicule sous un délai fixé, par LR/AR.

Au delà, il pourra contacter les forces de l'ordre pour solliciter un enlèvement.

Par **morobar**, le **31/10/2020** à **08:56**

Bonjour,

[quote]

Au delà, il pourra contacter les forces de l'ordre pour solliciter un enlèvement.

[/quote]

Moyennant quoi il se verra opposer un refus, sauf si le syndic en accord avec une résolution d'AG, a autorisé (autorisation permanente) les FDO à pénétrer sur le parking de la copropriété.

Hors cette autorisation, il n'y aura intervention que sur ordre d'un juge d'instruction ou en cas de flagrance d'un délit.

Par **amajuris**, le **31/10/2020** à **09:54**

malgré ma question, rien n'indique qu'il s'agisse d'un parking privatif dans une copropriété.

Par **Marome**, le **31/10/2020** à **15:01**

C'est une place privative numéroté dans une copropriété et les forces de l'ordre sont autorisés à pénétrer dans la copro.

Mais merci pour les infos.

Par **morobar**, le **02/11/2020** à **09:40**

[quote]

rien n'indique qu'il s'agisse d'un parking privatif dans une copropriété.

[/quote]

Hello ami @amatjurist: vous connaissez beaucoup d'emplacements de stationnement privatifs sur le domaine public ?

Par **amajuris**, le **02/11/2020** à **10:13**

je n'ai jamais parlé de domaine public, il n'est pas impossible d'avoir un parking privatif sur un domaine privé autre qu'une copropriété !

Par **morobar**, le **02/11/2020** à **11:04**

Ce qui ne change rien au problème, consistant au squatt d'un eplacement privatif.

On nous précise qu'il s'agit d'une copropriété; Comme il est peu vraisemblable que le syndic se saisisse du problème, ET/OU que les forces de 'ordre viennent embarquer le véhicule vers une fourriere, il a falloir se débrouiller avec les moyens du bord.